

**REUNION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du jeudi 9 juin 2022 à 16h30 à Paray-le-Monial**

**Procès-verbal**

**Rappel de l'ordre du jour**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- A-1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 14 février 2022,
- A-2/ Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de mise à disposition des locaux au profit du PETR par la Communauté de Communes le Grand Charolais à compter du 1er juillet 2022,
- A-3/ Autorisation à donner au Président pour la signature de conventions de partenariat tripartite avec l'Agence du patrimoine et les collectivités du territoire concernées pour l'année 2022,

**FINANCES**

- F-1/ Imputation en section d'investissement des biens inférieurs à 500 € non compris dans la liste réglementaire - année 2022

**RESSOURCES HUMAINES**

- RH-1/ Instauration du compte épargne temps (C.E.T) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- RH-2/ Modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- RH-3/ Recours à un contrat d'alternance au service urbanisme à la rentrée scolaire 2022

**POINT SUR LES ACTIONS EN COURS**

- Contractualisation
  - o Délibération portant sur la candidature du PETR au programme Leader 2023-2027 (Région Bourgogne Franche-Comté)
  - o Délibération portant sur le contrat de territoire « Territoires en action », 2022-2028, à signer avec la Région Bourgogne Franche-Comté
- SCoT et urbanisme
  - o Point sur le fonctionnement du service urbanisme-SCoT
  - o Point sur la modification du SCoT (contenu et échanges)
- Unesco
  - o Délibération autorisant le Président à lancer un marché pour le recrutement d'un prestataire pour les années 2023-2024 portant sur l'accompagnement à l'élaboration de la candidature UNESCO
  - o Présentation du film promotionnel de la candidature UNESCO
- PAH
  - o Adhésion à l'association « Avec les Amis du Dardon », budget annexe PAH/UNESCO
  - o Subvention à l'association l'Arc – scène nationale du Creusot dans le cadre du CLEA (convention 2020-2023)
  - o Présentation de la programmation estivale 2022
  - o Journées européennes du patrimoine
- Santé
  - o Intervention des représentantes de l'AR2S (Réseau de santé du Pays Charolais-Brionnais), Mesdames Carine Eyssette, présidente, et Christine Bernard, secrétaire
  - o

###

**Accueil des participants**

Le **président** ouvre la séance. Il remercie les élus de leur présence.

**Etaient présents :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME			
Titulaire		Suppléant	
M. DAGUIN Cédric <i>Départ à 18h18</i>	1	M. LEDEY Claude	
Mme GUEUGNEAU Edith		Mme GOURY Sylvie	1
M. LABROSSE Bernard	1	M. GUILHEM Jean Marc	
M. LOTTE Dominique		M. CHARLIER Franck	
M. NIVOT Serge		Mme PERRAUDIN Edith	
M. RAULO Jean Pierre	1	M. DESROCHES Philippe	
M. ROUSSELET Georges	1	M. LACROIX Michel	

  

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE			
Titulaire		Suppléant	
M. BRUNET Cyrille	1	M. DUCARRE Henri	
Mme DUMOULIN Stéphanie	1	M. GRISARD Bernard	
M. DURIX Arnaud <i>Départ à 18h18</i>	1	M. LUCARELLA Gilles	
M. DADOLLE Guy	1	Mme MARTELIN Cécile	
M. LAVENIR Christian	1	Mme MOREL Isabelle	
M. PAPERIN Philippe	1	M. VAIZAND Dominique	

  

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS			
Titulaire		Suppléant	
M. ANTARIEU François	1	Mme BARATHON Brigitte	
M. CORDEIRO David <i>Départ à 18h26</i>	1	Mme. ZANETTO Dominique	
M. de BELIZAL François	1	M. MATHIEU Georges	

  

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY			
Titulaire		Suppléant	
M. DUCARRE Jean-Claude		M. MOUILLAUD Marc	
M. POMMIER Jean-Marc	1	M. PERRUCAUD Patrick	
M. PROST Denis	1	Mme BAILLY Cathy	

  

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS							
Titulaire				Suppléant			
M. ACCARY André		Mme MONDELIN Annie-France		M. GORDAT Gérald <i>Départ à 17h50</i>	1	Mme TERRIER Edith	
M. BEME David		Mme DUCROISET Magali		Mme MAUNY Marie-France	1	M. DESCHAMPS Jean-Bernard	
M. BERTHIER Pierre	1	M. PERRIER Richard		M. NESME Jean-Marc	1	M. LEFORT Jean-Baptiste	
M. BORDAT Georges	1	M. BERAUD Daniel		M. PAGES Patrick		M. RAMEAU Pascal	
M. COMTE Jacky		M. BOURDAIS Eric		Mme PONSOT Elisabeth	1	M. COTTIN André	
M. GENET Fabien		M. THERVILLE Daniel		M. REY Emmanuel		M. BOUILLON Patrick	

**Excusés :** Jacky COMTE, Edith GUEUGNEAU, Serge NIVOT, André ACCARY, David BEME, Jean-Claude DUCARRE, Fabien GENET.

**Pouvoirs :** Jacky COMTE à Elisabeth PONSOT, Serge NIVOT à Jean-Pierre RAULO, André ACCARY à Pierre BERTHIER, Jean-Claude DUCARRE à Denis PROST.

**Absents :** Dominique LOTTE, Patrick PAGES, Emmanuel REY.

**Désignation du secrétaire de séance**

Arnaud Durix est désigné secrétaire de séance.

**Ajouts de points à l'ordre du jour**

Le président propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-le-Monial / La Clayette / Chauffailles /Lyon
- Délibération portant désignation des membres du collège public et des acteurs privés au sein du comité de programmation du GAL du Pays Charolais Brionnais – programme LEADER 2023-2027

**Le comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'ajout des points à l'ordre du jour du comité syndical.**

Le président propose d'inverser l'ordre des sujets et de commencer par la santé.

## CONTRAT LOCAL DE SANTE ET CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE

---

Rapporteur : Denis Prost

### Recrutement d'un cabinet pour l'installation de 3 médecins libéraux sur le territoire du Charolais-Brionnais

---

Le vice-président explique que suite à la fin de la collaboration avec Laborare Conseil, un marché public à procédure adaptée (MAPA) a été lancé par le PETR du 16 février au 15 avril 2022 pour recruter un cabinet pour l'installation de 3 nouveaux médecins en Charolais-Brionnais. 5 dossiers ont été retirés : Activa médical, Vanderlee (Pays-Bas), Randstad (Saint-Denis, 93) le 24 février, Acscantis (Paris) le 3 mars, Stéphanie Mandon (77 Cesson) le 15 mars. Le marché s'est révélé infructueux, aucune candidature n'ayant été déposée avant sa clôture.

Le vice-président propose de poursuivre la démarche de recherche d'un cabinet de recrutement.

**Le comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition faite par le vice-président de poursuivre la démarche de recherche d'un cabinet de recrutement en vue de l'installation de médecins en Pays Charolais-Brionnais.**

### Site Internet « annonces médicales »

---

Le vice-président explique que par ailleurs, le PETR a souscrit un abonnement au site Internet « annonces médicales » au mois de décembre 2021 pour une expérimentation. Le PETR a reçu 10 annonces transmises par les communes (Saint-Bonnet-de-Joux, La Clayette, Paray-le-Monial, etc.). Chaque annonce a été visitée entre 43 et 155 fois.

Le Pays Charolais-Brionnais a accès à une CVthèque et a pris contact avec 4 médecins par ce biais (profil s'étant connecté au moins une fois dans les 3 derniers mois et pouvant exercer en France). Aucun d'entre eux n'a fait de retour.

De même, 5 praticiens ont émis une demande d'information par le biais des annonces. Cependant, ils étaient tous porteurs de diplômes obtenus hors Europe et aucune suite n'a pu être donnée.

Le site « annonces médicales » est présent sur des salons nationaux. Le PETR a envoyé de la communication dédiée pour que l'information soit relayée lors des congrès :

- de la Médecine Générale France qui s'est tenu à Paris du 24 au 26 Mars 2022
- Preuves & Pratiques qui eu lieu à Paris le 9 avril 2022.

Le contrat arrivant à échéance et le résultat de cette expérimentation se révélant décevant, le vice-président propose de ne pas renouveler le contrat avec le site Internet « annonces médicales ».

**Le comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition faite par le vice-président de ne pas renouveler le contrat avec le site Internet « annonces médicales ».**

### Bilan du forum de la santé mentale et du ciné-débat du 10 mai 2022

---

Le vice-président fait ensuite un retour sur le forum des acteurs de la santé mentale qui a eu lieu le 10 mai dernier. Ce temps d'échange convivial, très attendu par les professionnels, avait dû être mis en sommeil ces dernières années en raison de la crise sanitaire. Le retour de cet événement a été très apprécié par les partenaires. 24 structures du territoire ont pu tenir des stands et présenter leurs missions. 111 professionnels ont participé à ce salon.

Un questionnaire de satisfaction a été distribué sur place et a permis de récolter 30 retours. 100 % des répondants ont ainsi déclaré être très satisfaits et plusieurs d'entre eux ont expliqué avoir apprécié les rencontres et échanges entre les partenaires.

Ce forum a aussi été l'occasion de présenter l'escape game sur le handicap invisible. Ainsi, 20 personnes ont pu découvrir ce dispositif (représentant 6 structures) et certains ont d'ores et déjà repris contact pour l'emprunter.

Le ciné-débat sur le thème de la dépression animé par le Docteur Perrin-Cocon a réuni une cinquantaine de personnes dont une quarantaine de professionnels.

Le vice-président indique que les perspectives 2023 pour le forum sont très encourageantes et cite plusieurs sujets qui pourraient être abordés : risque suicidaire, troubles borderline, etc.

**Intervention des représentantes de l'AR2S (Réseau de santé du Pays Charolais-Brionnais), Mesdames Carine Eyssette, présidente, et Christine Bernard, secrétaire**

---

**Christine Bernard** est chirurgien-dentiste à Gueugnon. Elle est très investie dans le domaine de la santé.

**Carine Eyssette** est pharmacien à l'hôpital de Paray-le-Monial.

*Voir le diaporama annexé au présent procès-verbal.*

**Le Président** remercie Mesdames Eyssette et Bernard pour leur présentation. Il indique que le PETR verse une subvention annuelle de 48 000 € à l'AR2S. Il estime que l'association fait un très bon travail. Le Pays a récemment publié un annuaire des professionnels de santé qui a été élaboré à partir des informations collectées et transmises par l'AR2S. Le Président indique que les choses bougent très vite et qu'il est difficile d'avoir un annuaire à jour. Il informe les membres du comité syndical qu'une stagiaire de BTS travaille aux côtés de la chargée de mission notamment, notamment sur l'actualisation de l'annuaire. Il ajoute qu'à force de répéter que le territoire est un désert médical il n'attire plus de nouveaux médecins. Nous ne sommes pas un désert médical !

**Jean-Pierre Raulo** demande qui peut faire entrer une personne dans le programme « Interception ».

**Christine Bernard** répond : son médecin généraliste. L'association n'a pas encore rencontré tous les médecins généralistes du territoire.

**Le Président** ajoute que l'AR2S facilite le retour à domicile des personnes suite à une hospitalisation.

**Christine Bernard** explique que ce n'est plus le rôle de l'association AR2S, ni de son équipe et que cela ne rentre plus dans son budget. Cette coordination et cet accompagnement se font désormais par la PTA (plateforme territoriale d'appui). L'AR2S a maintenant un rôle d'animation du territoire. L'AR2S est membre actif de la PTA.

**Christine Bernard** ajoute que l'association se tient à la disposition des élus du territoire.

**Le Président** invite les élus à ne pas hésiter à solliciter l'AR2S.

**Le Président** indique que la séance doit être bouclée à 18h30, les élus de la communauté de communes Le Grand Charolais devant se rendre à une réunion à Molinet.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **A-1/ Approbation du relevé de décision de la réunion du comité syndical du 14 février 2022**

---

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Sur proposition du Président, le relevé de décisions du comité syndical du 14 février 2022, adressé avec les convocations est approuvé.

***Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le relevé de décisions tel que présenté.***

### **A-2/ Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de mise à disposition des locaux au profit du PETR par la Communauté de Communes Le Grand Charolais à compter du 1er juillet 2022 Le projet de convention est fourni en annexe 1.**

---

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le président explique que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 le PETR du Pays Charolais-Brionnais occupe, à titre gracieux, une partie d'un bâtiment administratif, situé 7 rue des Champs Seigneur à Paray-le-Monial, propriété de la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

Les modalités et conditions d'utilisation de cet immeuble à usage de siège administratif du PETR ont été régies par une convention 2017-2020 (suivi d'avenants n°1 à 3) qui arrive à échéance le 30 juin 2022.

Jusqu'à ce jour, l'occupation se faisait à titre gratuit.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le PETR sera redevable d'un loyer annuel de 15 000 € (au prorata pour l'année 2022).

Une nouvelle convention régira les modalités et conditions d'utilisation à compter de cette date pour une durée d'un an.

***Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,***

- ***approuve et autorise le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des locaux à intervenir entre la Communauté de communes Le Grand Charolais et le PETR à compter du 1er juillet 2022, pour une durée d'un an.***

**Guy Dadolle** demande pourquoi cette convention est conclue pour une seule année.

**Le Président** répond que par sa question il devance ce qu'il voulait expliquer. Les élus avaient imaginé le transfert des locaux du PETR au nouveau siège de la communauté de communes Le Grand Charolais (ancien bâtiment Doras). L'estimation pour la partie à réserver au PETR se monte à 1 million d'€. Cette somme engendrerait un loyer bien trop élevé pour le PETR. Le Président a donc réfléchi avec quelques membres du Bureau du PETR à acquérir l'immeuble actuellement occupé par le PETR au 7 rue des Champs Seigneur.

**Le Président** sollicite l'avis des membres du comité syndical. Il indique que la finalisation de cette acquisition se fera après consultation des membres du Bureau du PETR et qu'il rentrera en négociation avec le propriétaire, à savoir la communauté de communes Le Grand Charolais, après réception de l'estimation financière de France Domaine.

**Gérald Gordat**, Président de la communauté de communes Le Grand Charolais, indique aux membres du comité syndical qu'il serait d'accord pour suspendre le versement du loyer qui doit intervenir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (montant annuel de 15 000 €) dans l'attente de la finalisation de cette opération.

**Le Président** remercie le Président de la communauté de commune Le Grand Charolais.

**Le Président** indique aux membres du comité syndical qu'il sollicitera trois banques afin de souscrire un emprunt pour l'achat du bâtiment.

**Guy Dadolle** demande s'il faut prévoir des travaux.

**Le Président** répond qu'il faudra prévoir des travaux de plomberie et d'isolation.

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **donne un accord de principe sur l'acquisition du bâtiment situé 7 rue des champs seigneurs 71600 Paray-le-Monial occupé actuellement par le PETR,**
- **dit que tous les éléments financiers et administratifs seront portés à la connaissance des membres du bureau,**
- **autorise le Président à rentrer en négociation avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais dans le cadre du projet d'achat dudit bâtiment.**

### **A-3/ Autorisation à donner au Président pour la signature de conventions de partenariat tripartite avec l'Agence du patrimoine et les collectivités du territoire concernées pour l'année 2022**

---

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le Président explique que depuis 2010, le PETR accompagne l'agence du Patrimoine de Charolles, dont le siège est à Charolles, porteur du projet de Brigade Verte, en aidant l'association à trouver des financements, à organiser l'action de la Brigade Verte et à promouvoir cette initiative en Charolais-Brionnais.

Les communes et communautés de communes du Charolais-Brionnais peuvent être partenaires de ce projet par l'achat de forfaits de prestation.

**Arnaud Durix** indique que l'Agence du patrimoine vient de changer de nom et s'appelle désormais Solif.

**Le Président** observe que les conventions qu'il a signées récemment étaient encore établies au nom de l'Agence du patrimoine.

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **autorise le Président à signer les conventions de partenariat tripartite avec Le Groupe Solif (emploi, solidarité, formation) basé à Charolles et les collectivités qui en font la demande au titre de l'année 2022.**

## **FINANCES**

### **F-1/ Imputation en section d'investissement des biens inférieurs à 500 € non compris dans la liste réglementaire - année 2022**

---

Rapporteur : Dominique Fayard

En l'absence du rapporteur au budget, Fabien Genet, le Président demande à la directrice de rapporter ce sujet.

La directrice explique que conformément à l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998, les biens meubles d'une valeur unitaire inférieure à 500 € et non compris dans les rubriques de la liste réglementaire peuvent néanmoins être imputés en section d'investissement, à la condition de revêtir un caractère de durabilité et de ne pas figurer explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

En conséquence, il est proposé d'adopter une délibération cadre annuelle s'établissant ainsi pour l'année 2022 :

- Mobilier (art 2184) : imputation en investissement à compter de 100 € par bien unitaire
- Matériel informatique et de bureau (art 2183) : seuil identique

- Autres biens meubles (art 2188) : seuil identique

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **adopte l'imputation en section d'investissement des biens inférieurs à 500 € non compris dans la liste règlementaire pour l'année 2022.**

## RESSOURCES HUMAINES

### **RH-1/ Instauration du compte épargne temps (C.E.T) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**Le projet de délibération instauration du CET est fourni en annexe 2.**

Rapporteur : François de Bélizal

Le vice-président explique que conformément aux dispositions de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps (C.E.T) en faveur des agents sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique.

Le C.E.T permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il permet de capitaliser sur plusieurs années des jours de congés non pris et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée (maximum de 60 jours).

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service continue. Les stagiaires, les contractuels de droit privé, les vacataires ne peuvent bénéficier du C.E.T.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

Considérant l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire en date du 10 mai 2022,

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **décide d'instituer à compter du 01/07/2022, le compte épargne temps conformément à la réglementation et dans les conditions et selon les modalités ainsi proposées,**
- **dit que cette délibération complète le règlement intérieur effectif depuis le 01/01/2016 relatif à la mise en œuvre de l'ARTT dans la collectivité,**
- **autorise Monsieur le Président, à accorder les autorisations individuelles d'utilisation en congés en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services et missions des agents,**
- **autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**

### **RH-3/ Recours à un contrat d'alternance au service urbanisme**

Rapporteur : François de Bélizal

Le vice-président explique que le PETR du Pays Charolais-Brionnais a recouru, pour l'année scolaire 2021-2022, à un contrat d'alternance au sein du service SCoT/urbanisme pour travailler à la modification du SCoT et accompagner les agents sur certains sujets (élaboration des documents d'urbanisme, veille juridique...). Pierre-Louis Bouchard, qui a occupé ce poste, a donné toute satisfaction. Cependant, il souhaite poursuivre ses études et ne pas renouveler son contrat au sein du PETR.

Il est indispensable, au regard du travail à réaliser sur le SCoT, de recruter un nouvel alternant. Les crédits ont déjà été affectés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le CNFTP finance à 100 % la formation de l'apprenti, dans la limite d'un montant annuel défini par barème, le reste est à la charge de la collectivité.

La rémunération de l'apprenti est à la charge de l'employeur. Le montant est déterminé en pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge du bénéficiaire, de l'ancienneté dans le contrat, et du niveau du diplôme préparé.

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Considérant la saisine du prochain comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que le dispositif d'apprentissage présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- valide le principe de recrutement d'un alternant à la rentrée scolaire 2022/2023 par le dispositif de l'apprentissage au service Scot/urbanisme,
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation,
- autorise, le cas échéant, à solliciter, auprès des services de l'Etat, une aide financière pour ce contrat d'apprentissage,
- inscrit le poste au tableau des effectifs,
- Dit que l'ouverture des crédits prévue au budget primitif 2022, au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » et 011 « charges à caractère général », le cas échéant, est suffisante pour la prise en charge de cette décision,
- autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des différents organismes concernés et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

## **RH-2/ Modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

---

Rapporteur : François de Bélizal

Le vice-président explique qu'un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe qui occupe les fonctions d'assistante administrative et ressources humaines à raison de 7 heures hebdomadaires a sollicité une mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une première période d'un an afin d'exercer une activité salariée dans le secteur privé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Dans le cadre de la procédure de recrutement, l'emploi sera ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi adjoint administratif (catégorie C) pour ne pas restreindre les candidatures.

Le vice-président espère pouvoir trouver une personne et invite les maires à relayer l'offre au cas où au sein de leur mairie, une secrétaire rechercherait un complément de 7 heures par semaine.

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- adopte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des effectifs en conséquence à compter du 1<sup>er</sup>/07/2022,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général du PETR,
- autorise Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **POINT SUR LES ACTIONS EN COURS**

### **CONTRACTUALISATIONS**

---

Rapporteur : Pierre Berthier

### **Délibération portant sur la candidature du PETR au programme Leader 2023-2027 (Région Bourgogne Franche-Comté)**

---



Le vice-président rappelle que le PETR du Pays Charolais-Brionnais porte depuis 2014 un programme européen LEADER « *Construisons ensemble l'identité rurale de demain* ». 50 projets portés par les communes, les intercommunalités et le Pays ont été inscrits dans ce programme. Une enveloppe de 2,4 millions d'euros a été attribuée au PETR en 2014 pour la période 2014-2020. Une somme de 500 000 € a été accordée au PETR en 2021 pour couvrir la période 2021-2022 durant laquelle le programme a été prolongé.

Un appel à candidature a été lancé par la Région Bourgogne Franche-Comté en février 2022 afin de préparer le nouveau programme 2023-2027.

Le PETR propose de déposer une candidature.

La date limite pour le rendu des dossiers de candidature par les territoires est fixée au 29 juillet 2022.

Les territoires candidats seront auditionnés au second semestre 2022.

La stratégie proposée pour ce nouveau programme est fournie en annexe 3.

**Le Président** rappelle que les contractualisations sont destinées à mobiliser des financements pour le territoire, pour financer des projets portés par les communes et les communautés de communes.

**Jean-Marc Pommier** indique que le projet porté par la commune d'Anzy-le-Duc a enfin été payé. Il attendait 30 000 € et a reçu finalement 38 000 €.

**Le Président** ajoute qu'il ne faut pas désespérer même si le Leader est une « usine à gaz ». Il n'est pas étonné, au regard de la complexité dans le traitement des dossiers, que la France soit l'un des pays qui consomme le moins de fonds européens (40 %).

**Bernard Labrosse** dit que si les règles sont simplifiées à l'avenir, ce sera plus simple pour les porteurs de projet.

**David Cordeiro** ajoute qu'il y a un souci au niveau des délais d'instruction mais aussi dans l'accompagnement en amont des porteurs de projet. Il invite à être vigilant dans la rédaction du règlement d'intervention. Il ajoute que la nouvelle gestionnaire Leader, Gaëlle Narboux, fait un travail important et apprécié.

**Pierre Berthier** tient, lui aussi, à souligner l'excellent travail effectué par Gaëlle Narboux.

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **approuve la stratégie proposée pour le programme Leader 2023-2027,**
- **autorise le Président du PETR à déposer une candidature pour le programme Leader 2023-2027 auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté avant le 29 juillet 2022,**
- **engage le PETR du Pays Charolais-Brionnais :**
  - o **à devenir GAL (Groupe d'action locale), sachant qu'il l'était déjà dans le cadre du programme précédent (2014-2020),**
  - o **à réunir et animer un comité de programmation, comme il le faisait dans la programmation précédente,**
  - o **à mettre en œuvre la stratégie du GAL pour la nouvelle période de programmation 2023-2027**
- **autorise le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette candidature.**

**Délibération portant désignation des membres du collège public et des acteurs privés au sein du comité de programmation du GAL du Pays Charolais Brionnais – programme LEADER 2023-2027**

Pierre Berthier présente ensuite la composition du comité de programmation pour le programme Leader 2023-2027.

*Le projet de délibération, comportant la liste des membres, a été remis sur table.*

**Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants**

Titulaires		Suppléants	
<b>Pierre BERTHIER</b>	Maire de Charolles Vice-président du PETR en charge des contractualisations	<b>Jean-Marc NESME</b>	Maire de Paray-le-Monial Président du PETR
<b>Gérald GORDAT</b>	Président de la CC Le Grand Charolais	<b>Marie-France MAUNY</b>	Maire de Saint-Agnan
<b>Dominique LOTTE</b>	Président de la CC Entre Arroux Loire et Somme Vice-président du PETR en charge de l'économie	<b>Jean-Pierre RAULO</b>	Maire de Cressy-sur-Somme
<b>Arnaud DURIX</b>	Maire de Saint-Symphorien-des-Bois	<b>Stéphanie DUMOULIN</b>	Présidente de la CC Brionnais Sud Bourgogne
<b>David CORDEIRO</b>	Maire d'Iguerande Vice-président du PETR en charge du SCoT et de l'urbanisme	<b>François de BELIZAL</b>	Maire de Sarry Vice-président du PETR en charge de la candidature UNESCO et du PAH
<b>Denis PROST</b>	Président de la CC de Marcigny	<b>Edith GUEUGNEAU</b>	Maire de Bourbon-Lancy
<b>Jean-Claude DUCARRE</b>	Maire de Melay	<b>Jean-Marc POMMIER</b>	Maire d'Anzy-le-Duc
<b>Elisabeth PONSOT</b>	Maire de Saint-Yan	<b>Georges BORDAT</b>	Maire de l'Hôpital-le-Mercier

**Collège des acteurs privés : 8 titulaires et 8 suppléants**

Titulaires		Suppléants	
<b>Virginie JUTEAU</b>	Architecte conseil CAUE de Saône-et-Loire	<b>Cécile BERTIN</b>	Directrice ARC Scène nationale du Creusot
<b>Alexis MEYER</b>	Directeur Office de tourisme et du thermalisme de Bourbon-Lancy	<b>Flavien FUCHEY</b>	Directeur de Diverti'Parc Toulon-sur-Arroux
<b>Aurélien THERIAUD</b>	Chargé de mission GPECT Mission locale du Charolais Gueugnon	<b>Francine DEMESLAY</b>	Directrice Maison France services /PIMMS Chauffailles
<b>Jean-Jacques LAHAYE</b>	Vice-président Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire	<b>Arnaud DECOMPOIX</b>	Directeur Maison familiale rurale d'Anzy-le-Duc
<b>Jérôme LAMY</b>	Expert-comptable Cabinet Exco Hesio Paray-le-Monial	<b>Nathalie HOËL</b>	Directrice générale Intermarché Digoïn
<b>Roland SALVI</b>	Ancien directeur Papillons blancs Paray-le-Monial	<b>Paul DUMONT</b>	Maison France services Toulon-sur-Arroux
<b>Christine BERNARD</b>	Secrétaire AR2S (Réseau de santé du Pays Charolais-Brionnais)	<b>Michel PERCHE</b>	Maison d'hôtes Le Clos des étoiles Paray-le-Monial
<b>Bernard PONCEBLANC</b>	Président Comité départemental olympique et sportif de Saône-et-Loire	<b>Denis JANVIER</b>	Chef de secteur Charolais-Brionnais GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **fixe la composition constituant le comité de programmation, comme suit :**
  - **collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants,**
  - **collège des acteurs privés : 8 titulaires et 8 suppléants,**
- **désigne les représentants au sein du collège des élus et des acteurs privés pour la durée du programme tels que présentés.**

### **Motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-le-Monial / La Clayette / Chauffailles /Lyon**

---

Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le président rappelle qu'il y a deux équipements structurants pour le territoire : la RCEA et la voie ferroviaire, qu'on oublie souvent, autour de l'étoile ferroviaire de Paray-le-Monial. Cette ligne est importante pour le développement du Charolais-Brionnais.

Il explique qu'il y a vingt ans, la SNCF avait envisagé de supprimer la ligne ferroviaire entre Paray-le-Monial et Lyon. Sous la pression des élus de l'époque, la SNCF a décidé de maintenir la ligne et de faire des travaux conséquents pour accroître la vitesse de circulation des trains mais a supprimé l'une des deux voies faisant de cette liaison une voie unique.

Actuellement, il y a seulement quatre allers-retours par jour, ce qui est insuffisant pour que cette ligne TER soit attractive pour les usagers. La substitution par des cars, souvent vides et lents, ne peut pas remplacer un TER plus sûr et confortable.

Le président propose aux membres du comité syndical du PETR du Pays Charolais-Brionnais de prendre une motion en faveur de cette ligne portant sur les points suivants :

- un renforcement des liaisons (cadencements et horaires adaptés) en réalisant à hauteur de Chauffailles une zone d'évitement (pour compenser les effets de la voie unique et pour augmenter les cadencements) et assurer une permanence au poste d'aiguillage à Lamure-sur-Azergues dans le département du Rhône,
- la prise en compte de la nécessité de renforcer les liaisons entre l'agglomération lyonnaise qui est le deuxième PIB régional de France et le Pays Charolais-Brionnais (90 000 habitants), classé en zone de revitalisation rurale (ZRR) et qui aspire à être désenclavé d'autant plus qu'à partir de l'étoile ferroviaire de Paray-le-Monial les TER desservent sur la branche ouest, Digoin, Moulins et Nevers, et sur la branche nord, Montchanin et Dijon,
- le soutien au développement économique et, tout particulièrement, en faveur des apprentis, des jeunes travailleurs et des étudiants, qui sont pénalisés faute de moyens de transport individuels et de logement, et ne peuvent répondre aux offres d'emplois des entreprises en manque de personnel.

Il est en cohérence avec le projet de construction à Paray-le-Monial d'une résidence pour apprentis et jeunes travailleurs complétant la Résidence parodienne, foyer jeunes travailleurs, dont le taux d'occupation est de 100 %, l'ensemble pouvant grâce aux TER rayonner sur tout le bassin de vie du Pays Charolais-Brionnais.

Il est aussi une réponse aux chefs d'entreprises et aux salariés qui travaillent dans l'agglomération lyonnaise et qui demeurent dans les 129 communes du Pays Charolais-Brionnais.

Le soutien aux TER s'inscrit également dans la future inscription du paysage culturel de l'élevage bovin charolais sur la Liste du patrimoine mondial, dont la candidature est portée par le PETR du Pays Charolais-Brionnais, et dont les retombées seront capitales pour les villes et les villages, dans les domaines économique, touristique, culturel et patrimonial, dès lors que les déplacements seront facilités.

Le Président souhaite que les communes et les cinq communautés de communes puissent faire adopter par leurs instances cette motion et se charge de recueillir les délibérations afin de les transmettre à Monsieur le directeur régional de la SNCF, à Madame la présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et à Monsieur le président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, pour l'aboutissement de ces préconisations en faveur du TER en Pays Charolais-Brionnais.

**Cédric Daguin** demande à ce que la gare de Gilly-sur-Loire soit ajoutée dans le texte de la motion.

De même, **Marie-France Mauny** demande l'ajout de la gare de Saint-Agnan.

**Stéphanie Dumoulin** explique qu'une démarche a été engagée par 4 communautés de communes, dont deux du Pays Charolais-Brionnais, Le Grand Charolais et Brionnais Sud Bourgogne, et deux de la région Auvergne Rhône-Alpes pour porter des demandes auprès de la SNCF. Elle informe qu'une étude va être lancée qui permettra d'avoir des données, notamment chiffrées, pour argumenter et appuyer les demandes auprès des différents interlocuteurs. Elle trouve très bien que cette initiative soit portée au niveau du PETR.

**Le président** ajoute qu'il est urgent de prendre position. Il connaît très bien le directeur régional de la SNCF. Il rappelle qu'il y a vingt ans la SNCF avait décidé de supprimer cette ligne. S'il n'y avait pas eu la volonté des élus du territoire de la maintenir, s'ils n'étaient pas montés au créneau, il n'y aurait plus cette ligne aujourd'hui. Il faut marquer le coup. L'amélioration de l'offre de transport ferroviaire est de la compétence des régions. Il connaît la position de la SNCF qui suivra la décision de la région. Il entend que des études ont été diligentées par les communautés de communes, d'autres par la SNCF. Il est l'heure d'exprimer une volonté politique.

**Stéphanie Dumoulin** ajoute qu'il faut arriver devant les interlocuteurs avec des données concrètes. Il faut que les élus portent ces demandes.

**Gérald Gordat** indique que le Grand Charolais va participer au financement de l'étude. La voiture reste le principal moyen de transport dans un territoire rural comme le Charolais-Brionnais. Il faut prendre en compte cette réalité. L'accès aux gares est un enjeu important. Il constate un blocage de la région sur la question des parkings. Il demande que ce sujet des parkings soit inscrit dans la motion.

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **adopte la présente motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-Le-Monial/La Clayette/Chauffailles/Lyon,**
- **autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à intervenir pour la suite de cette motion.**

## **CONTRACTUALISATIONS**

---

Rapporteur : Pierre Berthier

### **Délibération portant sur le contrat de territoire « Territoires en action », 2022-2028, à signer avec la Région Bourgogne Franche-Comté**

---

Le vice-président explique que la Région Bourgogne Franche-Comté a décidé de renouveler les contrats de territoires avec ses partenaires à travers un nouveau contrat « Territoires en action, 2022-2028 ».

Le PETR du Pays Charolais-Brionnais propose de s'engager dans un nouveau contrat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, qui permettra aux communes, aux intercommunalités et au Pays de financer des projets structurants s'inscrivant dans la stratégie définie à partir du projet de territoire du PETR et des axes proposés par la Région qui découlent eux-mêmes du SRADDET.

Le futur contrat est en cours de préparation par les services du PETR, de la Région et des intercommunalités. Des réunions de travail régulières sont organisées à ce sujet mobilisant les services du PETR, les DGS des intercommunalités, villes et bourgs centres et les services de la Région.

La stratégie proposée pour ce nouveau programme est fournie en annexe 3.

**Le Président** invite les élus qui constateraient des manques dans le graph d'objectifs à en informer Dominique Fayard.

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **approuve la stratégie proposée pour le contrat « Territoires en action, 2022-2028 »,**
- **autorise le Président du PETR à signer le contrat « Territoires en action, 2022-2028 » avec la Région Bourgogne Franche-Comté,**
- **autorise le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce contrat.**

**Denis Prost** informe les membres du comité syndical de la demande de l'association Loire Itinérances de désigner un délégué du PETR suite à la démission de Stéphane Huet.

**Le Président** propose Philippe Paperin.

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **désigne Philippe Paperin comme représentant du PETR à l'association Loire Itinérances.**

## SCOT ET URBANISME

---

Rapporteur : David Cordeiro

### Point sur le fonctionnement du service urbanisme-SCoT

---

Le vice-président relate les principaux faits marquants :

- une activité dense au sein du service

### Nombre de dossiers traités par le service urbanisme aux 1<sup>er</sup> trimestres 2021 et 2022 :

Période	CU	PC	DP	PA	PD	ACCESS.	AUTRES	TOTAL
1 <sup>er</sup> trimestre 2021	49	146	339	0	5	31	9	579
1 <sup>er</sup> trimestre 2022	28	131	353	3	9	19	17	560

- un renforcement de l'exigence dans le traitement des dossiers
- la gestion de la dématérialisation
- un accompagnement de l'élaboration des PLUI (4 sont en cours d'élaboration)
- l'intégration de deux nouveaux agents

Les deux nouveaux agents devraient être autonomes dans le traitement des dossiers cet été.

Il s'agira alors de préparer l'arrivée de 18 communes nouvelles début 2023 suite à l'approbation du PLUI de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne.

**Stéphanie Dumoulin** indique que le PLUI de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne ne sera pas terminé avant la fin de l'année 2023.

**David Cordeiro** en prend note et indique que les agents du service sont aussi à la disposition des élus pour les accompagner dans l'écriture des PLUI, la rédaction des règlements, sur les sujets de changement de destination, la rédaction des OAP, etc. Il insiste sur la mutualisation en termes de connaissances.

### Point sur la modification du SCoT

---

**David Cordeiro** fait ensuite un point sur la modification en cours du SCoT. Il rappelle que cette modification se fait à minima. Les objectifs, notamment chiffrés, restent les mêmes. Cependant le contexte a évolué et il est nécessaire de prendre en compte certains sujets.

Le vice-président fait un retour rapide sur les réunions thématiques qui se sont tenues au cours des dernières semaines.

La première réunion, dédiée aux paysages et à l'architecture, s'est tenue le 29 mars 2022. Le traitement de cette question est à mettre en lien avec la démarche UNESCO et le plan de gestion du futur Bien. Il s'agissait d'élaborer une vision commune du paysage et des évolutions souhaitées. Il en est ressorti une vision « conservatrice » du paysage, caractérisée par une forte volonté de préservation des attributs caractéristiques du paysage (haies, prairies permanentes, bâti, etc.), qui constituent un élément essentiel de l'attractivité du Pays.

Une deuxième réunion a eu lieu le 4 mai 2022 sur le sujet des énergies renouvelables et de l'amélioration énergétique des bâtiments. Les élus partagent la volonté, dans le contexte actuel, de diminuer les consommations énergétiques et d'accroître l'indépendance énergétique du territoire. Le développement des installations de production d'énergie renouvelable doit toutefois se faire en cohérence avec les autres objectifs du SCoT, en particulier la préservation des paysages et de l'activité agricole. Les débats portent donc principalement sur les champs photovoltaïques et les parcs éoliens. Les échanges font ressortir le souhait des élus de ne pas voir de terres agricoles artificialisées par des projets photovoltaïques. Il est également nécessaire de travailler sur l'accueil du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles pour veiller à leur adéquation aux besoins de l'exploitation plutôt qu'à la maximisation de la rentabilité de l'installation de production d'électricité. Les projets de production d'énergie renouvelable, qu'ils soient photovoltaïques ou éoliens, ne doivent pas entrer en contradiction avec la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel de l'élevage bovin charolais afin de ne pas remettre en cause l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. De cette façon, pour atteindre les objectifs régionaux fixés dans le SRADDET, d'autres types de production pourraient être envisagés, notamment par la valorisation du bois-bocager.

Une troisième réunion s'est déroulée le 2 juin 2022 sur la question du commerce et des mobilités. Il en ressort une volonté d'encadrer plus le développement commercial pour un équilibre centre-ville / périphérie. Les réflexions sont à relier avec le programme des Petites villes de demain. Il s'agit de trouver le bon équilibre.

Quant à la mobilité, le vice-président rappelle que les 5 communautés de communes ont pris la compétence.

Il remercie Pierre-Louis Bouchard, alternant, qui a beaucoup contribué à la préparation de ces réunions.

**Le vice-président** indique qu'une réunion du conseil des maires aura lieu le 6 juillet à 17h au CAP à Paray-le-Monial pour faire la synthèse des réunions thématiques.

**Le Président** constate que le chantier du SCoT est un énorme chantier. Il est à la croisée de la loi Climat et résilience, du SRADDET, des PLUI, du Code de l'urbanisme, des souhaits des communes. Il faut éviter dans le SCoT modifié de faire des « copier-coller ». Les services de l'Etat nous surveillent. Il faut faire preuve de souplesse. Il rappelle qu'en 2021 le service urbanisme du PETR a instruit un peu plus de 2 000 documents d'urbanisme. Pour des raisons de garanties juridiques, le Président signe tous les dossiers avant l'envoi des arrêtés. Il constate que sur les 2 000 dossiers instruits en 2021 et ceux instruits en 2022, très peu concernent des permis de construire de maisons nouvelles. C'est très inquiétant. Il ne faut pas qu'en plus de cette rareté de maisons nouvelles on apporte de la complexité. Le Président demande à David Cordeiro, aux services, aux élus de bien retenir tout ça. Lorsque quelqu'un dépose un dossier, il est impératif que le secrétaire de mairie puisse conseiller le pétitionnaire afin que le dossier soit transmis complet au service instructeur. Le Président évoque les nombreuses formations dispensées par le service instructeur aux secrétaires de mairie. Il a l'impression que ce n'est pas suffisant et que trop de dossiers arrivent incomplets. Il ajoute qu'il voit beaucoup de dossiers de garages, de clôtures, de changement d'huisseries, de pose de panneaux solaires et une recrudescence des piscines.

**François Antarieu** évoque le sujet des délais. Il constate que certains dossiers (DP) sont très difficiles à traiter dans le délai d'un mois imparti (traitement par la secrétaire de mairie, saisie dans le logiciel cart@ds, avis du maire, proposition d'arrêté...) d'autant plus quand on est en période de congés. Selon lui, le sujet des délais est un vrai sujet.

**Le président** indique que les délais réglementaires sont fixés par le Code de l'urbanisme. Les instructeurs, qui travaillent très bien, appliquent le Code de l'urbanisme. Il ajoute qu'il en a souvent parlé au Préfet et qu'il lui a demandé à ce que les deux commissions d'accessibilité et de sécurité pour les ERP puissent se tenir ensemble pour gagner du temps dans le traitement des dossiers.

**David Cordeiro** ajoute qu'il est essentiel que des conseils soient apportés aux pétitionnaires avant le dépôt des dossiers. On voit trop de dossiers qui vont à l'encontre des principes et de la politique d'attractivité du Pays Charolais-Brionnais.

**Le Président** donne rendez-vous aux élus pour la conférence des maires dédiée à la modification du SCoT le 6 juillet prochain à 17h au CAP à Paray-le-Monial.

## UNESCO

---

Rapporteur : François de Belizal

### **Délibération autorisant le Président à lancer un marché pour le recrutement d'un prestataire pour les années 2023-2024 portant sur l'accompagnement à l'élaboration de la candidature UNESCO**

---

Le vice-président rappelle qu'au regard du travail à accomplir pour terminer le dossier de candidature, une feuille de route pluriannuelle a été établie.

Compte tenu de l'état d'avancement du dossier et des exigences de plus en plus fortes des experts du Comité national des Biens français pour le patrimoine mondial, exprimées dans le rapport reçu par le PETR en janvier 2022, et qui ne feront que se renforcer jusqu'au dépôt du dossier par la France auprès de l'Unesco, il devient indispensable, pour le PETR, d'être accompagné par des personnes expérimentées dans la préparation des dossiers de candidature au patrimoine mondial.

C'est pourquoi, le PETR a sollicité, pour l'année 2022, un accompagnement du cabinet GRAHAL. Cet accompagnement a été prévu, budgété et subventionné (DRAC, Région et Département) dès la fin 2019. Il était prévu de se décliner en deux tranches. La première, réalisée en 2020 et 2021, est terminée (55 550 €). La deuxième phase (52 260 €) a démarré en février 2022 et devra être terminée avant le 31 décembre 2022.

Pour les années 2023 et 2024, il conviendra de recourir à un nouvel accompagnement. Un marché à procédure adaptée doit être lancé, dès maintenant, pour recruter un prestataire.

Le coût prévisionnel de cette prestation (en fonctionnement) peut être évalué à 100 200 € TTC pour deux années, répartie sur deux exercices budgétaires 2023 et 2024.

Plan de financement prévisionnel proposé :

- coût estimatif de la prestation : 83 500 € HT (100 200 € TTC)
- répartition prévisionnelle de la dépense :
  - o exercice 2023 : 50 100 € TTC
  - o exercice 2024 : 50 100 € TTC

Des subventions seront sollicitées pour la financer à hauteur minimum de 40 %. Sans obtention de subvention cette prestation pourra être remise en cause.

**Le Président** ajoute que le projet UNESCO est un projet de territoire à l'international. Comme l'a rappelé François de Belizal ce projet demande énormément de travail. Aujourd'hui le PETR y consacre environ 1,2 ETP au projet parmi d'autres activités. Le Président indique qu'après en avoir parlé en Bureau, avec Dominique Fayard, avec François de Belizal, il a sollicité une aide pérenne du Département et de la Région pour embaucher 2 ETP à hauteur de 80 000 € par an. Il indique avoir obtenu une réponse verbale positive du Département. Il attend encore la réponse du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. C'est indispensable d'obtenir ces aides, sinon on abandonne le projet. Il ne se voyait pas demander, en 2023, une hausse de la cotisation aux communautés de communes. La présidente de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne s'y serait opposée.

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise le président à :**

- **engager une consultation en procédure adaptée conformément à la réglementation en vigueur pour le recrutement d'un prestataire pour les années 2023-2024 portant sur l'accompagnement à l'élaboration de la candidature UNESCO,**
- **à solliciter des concours financiers auprès des différents partenaires,**
- **à signer le contrat une fois connus le nom du ou des candidats retenus et le montant des prestations ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette étude,**
- **à abonder financièrement le budget des exercices 2023 et 2024 (en section de fonctionnement), tel que présenté dans le plan prévisionnel de financement ci-dessus.**

## Présentation du film promotionnel de la candidature UNESCO

---

Le vice-président explique qu'un film promotionnel présentant la candidature UNESCO a été réalisé par la société Teaser Médias en 2021.

Rappel du coût : 7 800 € TTC (dépense réalisée au compte administratif 2021 du budget annexe PAH/UNESCO)  
Subvention perçue : 40% (soit 3 120 €) par la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du contrat CAP territoire (promotion touristique).

Ce film vise à démocratiser la valeur universelle exceptionnelle le plus largement possible, afin que chacun comprenne bien sur quoi porte la candidature : le paysage façonné par l'élevage des bovins et ses composantes (haies, arbres, bâti, murets, mares...).

Une phase de promotion du film a été engagée, avec :

- la diffusion du film en "avant-première" lors de plusieurs assemblées générales des offices du tourisme
- la diffusion du film lors de la réunion des associations culturelles, patrimoniales et touristiques le 19 mai à Saint-Christophe-en-Brionnais
- la présentation du film aux acteurs le 23 mai en soirée
- la diffusion d'interviews : Jean-Marc Nesme, le 21 mai, François de Belizal, le 28 mai, Dominique Fayard, le 4 juin, et Aurélien Michel, le 11 juin
- une conférence de presse le 17 juin à 10h
- la diffusion du teaser le 18 juin sur les réseaux sociaux et site internet

**Le film sera diffusé le 25 juin 2022 sur les réseaux sociaux et le site internet, à la Maison du Charolais.  
Le teaser sera diffusé dans les cinémas du Charolais-Brionnais.**

*Suit la diffusion du film.*

## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

---

Rapporteur : François de Belizal

### Adhésion à l'association « Avec les Amis du Dardon », budget annexe PAH/UNESCO

---

François de Belizal explique que l'association cantonale « Avec les amis du Dardon » d'intérêt général à caractère culturel, dont le siège est à Gueugnon et les activités concernent l'histoire locale et le patrimoine des hauteurs du Morvan aux berges de la Loire (territoire des Communautés de communes Le Grand Charolais et entre Arroux, Loire et Somme), a proposé au PETR d'adhérer pour bénéficier des ressources documentaires (revues semestrielles) et des connaissances sur l'histoire et le patrimoine local.

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

- **décide d'adhérer à l'association « Avec les Amis du Dardon » à compter de l'exercice budgétaire 2022 selon la cotisation de base de 22 € annuel pour l'année 2022,**
- **dit que la dépense sera imputée au budget annexe PAH/UNESCO.**

### Subvention à l'association l'Arc – scène nationale du Creusot dans le cadre du CLEA (convention 2020-2023)

---

François de Belizal explique que la convention CLEA 2020-2023, signée fin 2019, intègre trois années de programmation, calées sur le calendrier scolaire.



Chaque programmation est consacrée à un secteur du Pays Charolais-Brionnais : en 2020-2021, les communautés de communes de La Clayette-Chauffailles en Brionnais, Marcigny et Semur-en-Brionnais ; en 2021-2022, la communauté de communes Le Grand Charolais ; en 2022-2023, la communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme. Ces actions sont réalisées sous forme de traversées culturelles et complètent les traversées patrimoniales organisées par le Pays d'Art et d'Histoire.

Chaque programmation est organisée autour de la résidence longue d'une compagnie, installée par L'Arc scène nationale Le Creusot qui coordonne l'ensemble du dispositif avec l'équipe du PETR et en assure l'accompagnement technique. La compagnie propose 4 à 6 semaines de résidence, s'installant chaque semaine dans une commune différente de la communauté de communes concernée par la programmation. Cette résidence longue croise le spectacle vivant et l'action pédagogique menée par le Pays d'Art et d'Histoire.

Pour cette deuxième année du CLEA 2020-2023, le Pays Charolais-Brionnais et L'Arc scène nationale Le Creusot ont installé la compagnie « Les Bas-Bleus » pour 3 semaines de résidence de création autour d'un spectacle de théâtre « Gourmandises, où il faut beaucoup aimer la vie ». Chacune trois semaines a été accueillie dans une école de la Communauté de Communes du Grand Charolais : Digoin, Saint-Vincent-Bragny et Vendennes-lès-Charolles. La quatrième semaine s'est déroulée dans les trois communes précédemment citées afin de terminer les actions en cours.

Librement inspiré de « Mange ! » de François Chaffin, la pièce de théâtre raconte l'histoire d'une petite fille qui veut goûter le monde. Les actions artistiques et culturelles proposées par la compagnie et le Pays d'art et d'histoire concernent les paysages (actions autour de la peinture, lecture de paysage, réalisation d'un herbier) et le terroir associé au bien-manger. Les classes ont pu découvrir un élevage bovin et porcin, une chèvrerie ou encore la Maison du Charolais.

Une quatrième semaine de résidence s'est déroulée dans les écoles concernées afin de finaliser les travaux en cours. Un final gourmand a eu lieu le samedi 4 juin 2022 à Digoin. La compagnie a présenté une partie de son spectacle et un banquet convivial a ensuite été proposé. Chaque convive a été invité à apporter quelque chose à manger.

Le bureau du PETR s'est engagé sur un budget annuel type de 59 000 € comprenant :

- une subvention annuelle de 30 000 € de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, dont 28 500 € reversés à L'Arc scène nationale Le Creusot,
- un apport de 11 000 € de L'Arc scène nationale Le Creusot,
- un apport en ingénierie du PETR de 18 000 €.

***Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide***

- ***d'attribuer une subvention de 28 500 € à l'association L'Arc scène nationale du Creusot pour les actions culturelles (spectacles et médiation) qui seront conduites dans le cadre du programme 2021-2022 du Contrat local d'éducation artistique (CLEA 2020-2023),***
- ***dit que la somme a été inscrite au budget primitif 2022 du budget annexe PAH/UNESCO à la section de fonctionnement.***

## **Présentation de la programmation estivale 2022**

---

François de Belizal explique que la programmation du Pays d'art et d'histoire pour l'été 2022, organisée avec les offices de tourisme, propose de nombreux rendez-vous dans les 5 communautés de communes qui composent le PETR.

*Le programme a été édité et envoyé à tous les élus.*

Le service d'animation du patrimoine a eu la volonté de constituer une offre de qualité et renouvelée en proposant des ouvertures exceptionnelles de monuments (non-ouverts à la visite habituellement) - Châteaux du Pont-de-Vaux (Marly-sous-Issy), de la Chassagne (Saint-Vincent-Bragny) et de Maulévrier (Melay) - ainsi que des rendez-vous insolites, musicaux, gourmands et/ou nocturnes.

La saison se conclura par l'organisation d'un événement à Saint-Julien-de-Civry, village emblématique au cœur du futur Bien du patrimoine mondial, avec mise en lumière des bâtiments du bourg, visite libre (avec l'application gratuite Wivisites), visite guidée, chasse au trésor pour le jeune public, buvette, restauration et animation musicale). Cet événement aura lieu sur deux soirées, les 9 et 10 septembre de 20h à 23h environ.

### **Journées européennes du patrimoine**

---

François de Belizal indique que les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre prochain. Elles auront pour thème « Le Patrimoine Durable ». Dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire, le PETR va éditer une brochure regroupant l'ensemble de l'offre que les organismes culturels proposeront. Elle permettra de rassembler l'information au même endroit et de lutter contre la prolifération de documents. Le document sera imprimé à la fin du mois de juillet. Les collectivités et organismes culturels recevront un courrier du Pays expliquant la démarche.

Le Président remercie les élus de leur présence et leur donne rendez-vous pour la conférence des maires dédiée au SCoT le 6 juillet prochain à 17h dans la même salle du CAP à Paray-le-Monial.

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 18h30.*

#### **Le président du PETR**

Jean-Marc Nesme  
Maire de Paray-le-Monial  
Membre honoraire du Parlement

#### **Le secrétaire de séance**

Arnaud Durix  
Maire de Saint-Symphorien-des-Bois